

Editorial

La nostalgie n'est pas notre fonds de commerce !



Lyvet à "marée" basse...



... et à "marée" haute

Ni passéiste, ni nostalgique d'un Eden perdu, l'association Rance-Environnement s'inscrit dans une démarche résolument optimiste et constructive, selon les principes du développement durable. Il s'agit de restaurer le caractère maritime de l'estuaire de la Rance, de conserver et d'améliorer la qualité de ses eaux, de préserver l'harmonie et l'équilibre de son environnement.

1993 est l'année de création de notre association. Près de vingt ans déjà !

Notre raison d'être est toujours la même, mais les modes opératoires sont désormais bien différents. L'association s'est étoffée en adhérents au fil des ans et différents Conseils d'Administration se sont succédés avec la même détermination. Pourtant, les enjeux sont apparus de plus en plus complexes et les défis toujours plus vifs. Cette prise de conscience a nécessité le développement de notre implication auprès de nombreux partenaires et notre participation active à de multiples commissions et groupes de travail, seule manière de pouvoir faire avancer les dossiers dans la bonne direction. A plusieurs reprises, que ce soit au travers de nos écrits, dans nos Assemblées Générales ou dans les manifestations publiques tels que les forums des associations, l'anniversaire de la Maison de la Rance ou la Route du Rhum, nous avons expliqué la place grandissante prise par nos

engagements dans le Contrat de baie, le Parc Naturel Régional, Natura 2000, la gestion des sédiments, le dossier algues vertes, pour ne citer que les plus médiatiques.

Moins visible (néanmoins indissociable) que des actions ponctuelles comme le sont par exemple la collecte de déchets sur la plage de la Ville Ger ou l'inventaire des zones humides sur un secteur donné, l'orientation prise de nous impliquer à tous les niveaux a conduit l'association, en étroite collaboration avec la Fédération des Associations des Usagers de la Rance (FAUR), à initier et à animer une réflexion sur l'avenir de l'estuaire : c'est toute la dynamique de ces dernières années, partant du Contrat de baie pour arriver à la Commission Estuaire en passant par le Livre Blanc.

Ce nouveau numéro du "Fil de la Rance" est consacré au projet global proposé par la Commission Estuaire présenté en réunion publique par Henri Thébaud le 7 juillet dernier à Saint Samson. **C'est un véritable projet de réhabilitation du caractère maritime de l'estuaire.** Ce projet progresse et rencontre l'adhésion attentive et impatiente de nombreux interlocuteurs comme de plusieurs municipalités riveraines. Avancées certaines, mais aussi obstacles et freins consécutifs à des réglementations souvent perçues comme "tech-

nocratiques", à la superposition des multiples instances éludant les initiatives associatives et au caractère excessif de certains positionnements écologiques.

Et comme à l'habitude, quelques brèves d'actualité complètent ce numéro.

Nous ne sommes pas des nostalgiques !

En référence au développement durable dans le cadre des orientations européennes et nationales, en partenariat avec la FAUR, nous oeuvrons avec pragmatisme pour une harmonie entre hommes et nature au sein d'un site remarquable. C'est tout l'enjeu du projet global proposé par la Commission Estuaire de la Rance.

Didier Simonot

SOMMAIRE

Editorial : la nostalgie n'est pas notre fonds de commerce

Le projet Global d'aménagement de l'estuaire de la Rance proposé par la Commission Estuaire (origine - détail du projet exemples d'actions proposées - approche du développement durable - avancées et résistances)

Le développement durable

Brèves

Le Projet Global d'Aménagement de l'Estuaire de la Rance

proposé par la Commission Estuaire

ORIGINE DU PROJET

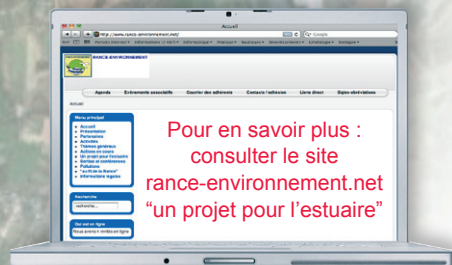
Au point de départ, entre 2006 et 2008, les associations FAUR et Rance Environnement, soucieuses de l'évolution de l'estuaire de la Rance, se mobilisent pour organiser et réaliser une réflexion collective dont les perspectives et les conclusions sont rassemblées dans un document dénommé "Livre Blanc" et titré "Pour un Renouveau de l'estuaire de la Rance".

Cette initiative, bien accueillie et récompensée par la Fondation de France, a ouvert une dynamique et donné un élan que la Commission Estuaire, regroupant compétence et représentativité, va s'efforcer de développer et de concrétiser en 2010. Pendant plus d'un an cette commission va travailler, en se réunissant régulièrement, pour produire un rapport qui a pour nom : "Proposition de projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance".

BUT DU PROJET

Coupé de la mer par le barrage et soumis aux "marées EdF", l'estuaire de la Rance n'a plus l'évolution naturelle d'une zone côtière et perd progressivement son caractère maritime. Le "Livre Blanc" ayant montré sans aucune ambiguïté que les habitants n'acceptent pas cette évolution, le projet proposé par la Commission Estuaire a pour finalité la réhabilitation du caractère maritime de l'estuaire, et, dans l'esprit du développement durable, son retour à une évolution plus naturelle.

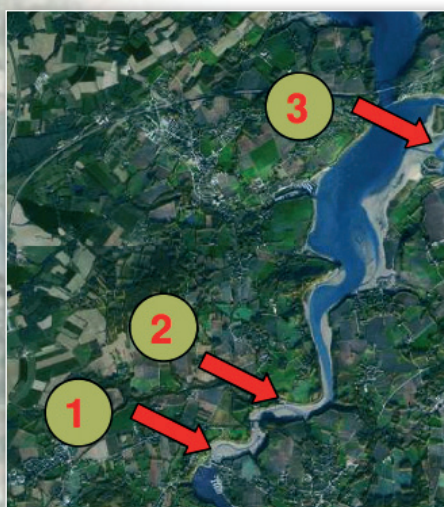
Pour ce faire, il propose un ensemble cohérent de dix huit actions ayant pour objectifs la maîtrise des sédiments et la réhabilitation pérenne du littoral, mais aussi la qualité environnementale du paysage, l'amélioration de la qualité de l'eau, le maintien et le développement d'activités locales.



Quelques exemples d'actions proposées

Pour maîtriser les sédiments

Réaliser cinq pièges à sédiments (localisation ci-dessous). Prenant en compte l'expérimentation faite au Lyvet, dont l'efficacité a été démontrée, sous réserve que le piège soit vidé, la commission propose d'en exploiter 5 en continu pour qu'ils ne soient jamais pleins. Elle propose de valoriser les sédiments en évitant le lagunage. Les sédiments sont séchés et transformés en granulés dans des unités de traitement associées aux pièges. Cette technique existe, est plus rapide et demande beaucoup moins d'espace que le lagunage.



Pour la réhabilitation pérenne du littoral

La commission propose notamment de :

- stopper le processus de dégradation de l'estran, par le retour à des niveaux hauts et une gestion des cycles de fonctionnement de l'usine marémotrice plus proches de ceux des marées naturelles ;
- réduire les aplats vaseux ;
- réhabiliter les plages, en particulier celle de la Ville Ger ;
- assurer la pérennité des digues et des falaises, restaurer et valoriser les perrés ;
- réhabiliter les moulins et leurs bassins.



Pour améliorer la qualité environnementale du paysage

Il est proposé d'inscrire les actions dans une étude paysagère globale réalisée par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

Pour l'amélioration de la qualité de l'eau

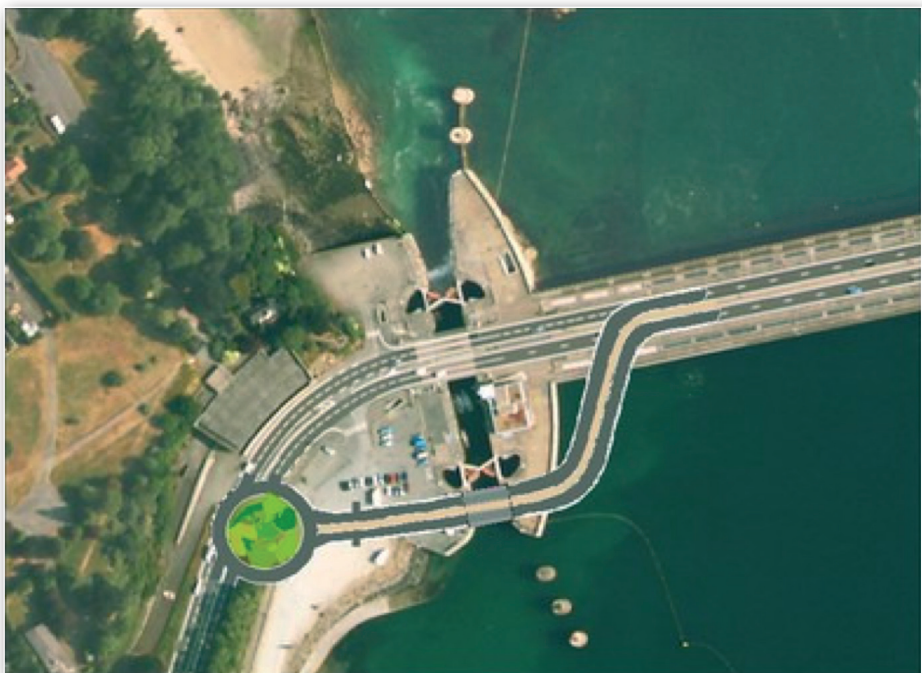
Poursuivre les actions engagées pour limiter les pollutions : assainissement, zones humides, reconstitution du bocage....

Poursuivre les études sur la présence d'algues toxiques (*Alexandrium minutum*) interdisant la pêche en Rance.

Pour développer les activités économiques et de loisirs

Il est proposé, par exemple :

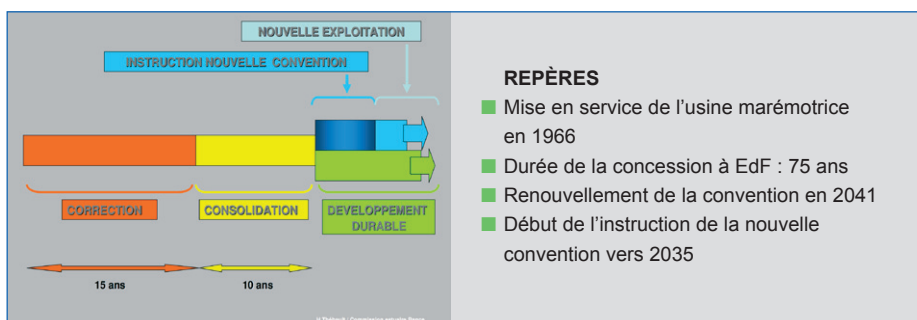
- d'améliorer la circulation routière autour du barrage et de permettre le passage simultané de l'écluse par les bateaux et les voitures,
- de développer les activités nautiques et les infrastructures pour le tourisme, en cohérence avec les critères environnementaux de l'estuaire.



Approche du développement durable

Lors de la construction du barrage, l'Etat n'a fixé aucune obligation environnementale pour l'exploitation de l'usine marémotrice. La réglementation ayant évolué, il n'en sera plus de même lors du renouvellement de la concession. La nouvelle convention devra respecter les principes du développement durable.

Se situant dans cette perspective, le projet anticipe la définition et la mise en œuvre des critères environnementaux de la nouvelle convention, par la recherche d'un meilleur compromis entre production d'électricité et préservation du caractère maritime de l'estuaire dans l'esprit du développement durable.



Cette approche sous-tend une mise en œuvre en deux phases (schéma ci-dessus) : une phase de correction et de retour progressif à une évolution

plus naturelle du caractère maritime de l'estuaire, suivie d'une phase de consolidation de cette nouvelle évolution de l'estuaire.

La mise en œuvre du projet

Avancées et résistances

Depuis la sortie de son rapport fin 2010, la Commission Estuaire a entrepris un certain nombre de démarches.

Le rapport a été présenté aux gestionnaires du territoire : à EdF à Dinard, aux maires de l'estuaire, à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), au Conseil d'administration de COEUR-Emeraude, aux sous préfets de St-Malo et de Dinan, à Thierry Burlot Vice-président du Conseil Régional, etc. Tous reconnaissent la qualité et la pertinence des travaux de la commission. Huit conseils municipaux ont délibéré pour soutenir le projet : La Ville-Es-Nonais le 20 avril, Pleurtuit le 20

mai, Plouër le 7 juin, St-Samson le 27 juin, St-Suliac le 7 juillet, Pleudihen le 23 juillet et Langrolay le 28 août.

La réunion publique du 7 juillet dernier à St-Samson, animée par Henri Thébaud rapporteur de la commission, a présenté le projet aux riverains et usagers de l'estuaire. Venus nombreux, les participants se sont montrés très concernés, exprimant une nouvelle fois leur impatience devant

le recul grandissant des usages maritimes de l'estuaire.



Toutefois, ils restent inquiets sur la capacité de nos instances territoriales à conduire le projet. Cette inquiétude est tout à fait justifiée. Proposé par des associations et élaboré par une Commission constituée de bénévoles, le projet ne verra le jour que si l'ensemble des gestionnaires du territoire en ont la volonté, et se mettent d'accord sur une gouvernance appropriée pour relayer la Commission et conduire les actions proposées.

Ce sont des préalables auxquels la Commission se consacre actuellement. Les démarches en ce sens sont, dans leur grande majorité, encourageantes et constructives. Les délibérations des Conseils Municipaux en attestent. Toutefois, nous rencontrons aussi résistance et frein. Nous dénonçons ci-après une position inacceptable prise dans le groupe de travail "Rance-Maritime" de Natura 2000 pour s'op-

poser à la réhabilitation du littoral de l'estuaire. Et bien que la présentation du rapport de la commission au Conseil d'Administration de

essentiel qu'ils le soient, car la gouvernance du projet ne peut s'envisager qu'avec une adhésion forte à l'approche proposée. La formule

« Pas de désenvasement sans PNR, pas de PNR sans désenvasement », entendue lors de la dernière Assemblée Générale de COEUR-Emeraude le 13 octobre dernier à Plouër, ne traduit pas une réelle volonté de mettre en œuvre le projet. Centrée sur le PNR, elle montre qu'il est nécessaire d'avoir une discussion sur le fond avec le Conseil d'Administration de COEUR-Emeraude.

En conclusion, les avancées sont certaines. Nous sommes persuadés que les propositions de la Commission ne peuvent plus rester sans suite. Mais il reste du chemin à parcourir. Nous sommes sur le gué.

Les pessimistes regardent le chemin qui reste à parcourir, les optimistes celui qui a été parcouru.

La Commission Estuaire, résolument encouragée par le chemin parcouru, poursuit ses travaux, bien déterminée à franchir le gué.



COEUR-Emeraude le 1er juillet dernier à Saint-Lunaire ait rencontré une meilleure écoute que celle du Livre Blanc à Plouër en juin 2008, nous regrettons que les points fondamentaux du projet n'aient pas été débattus. Or, il est

Une position non acceptable à dénoncer

Dans le groupe de travail "Rance maritime" de Natura 2000, les conseillers scientifiques ont déclaré « qu'actuellement l'évolution de l'estuaire de la Rance est comparable à celle des autres estuaires », et « qu'aujourd'hui l'envasement y est similaire à celui des autres estuaires bretons ».

Cela laisse entendre qu'après la construction du barrage la nature s'est adaptée, et que l'estuaire a maintenant repris une évolution naturelle. Or, s'il est vrai, et c'est heureux, que la nature s'adapte, il est indéniable que l'estuaire transformé en "bassin maritime de l'usine marémotrice" soumis aux "marées EdF", n'a plus et ne peut plus avoir, la même évolution que s'il était resté soumis aux marées naturelles. De même pour l'envasement, s'il est vrai que le dépôt des sédiments est un phénomène naturel, et que tous les estuaires bretons s'ensavent, il est tout aussi vrai que tous les estuaires ne s'ensavent pas au même rythme (1), et que l'envasement d'un estuaire soumis aux "marées EdF" n'est plus et ne peut plus être le même que s'il était resté soumis aux marées naturelles.

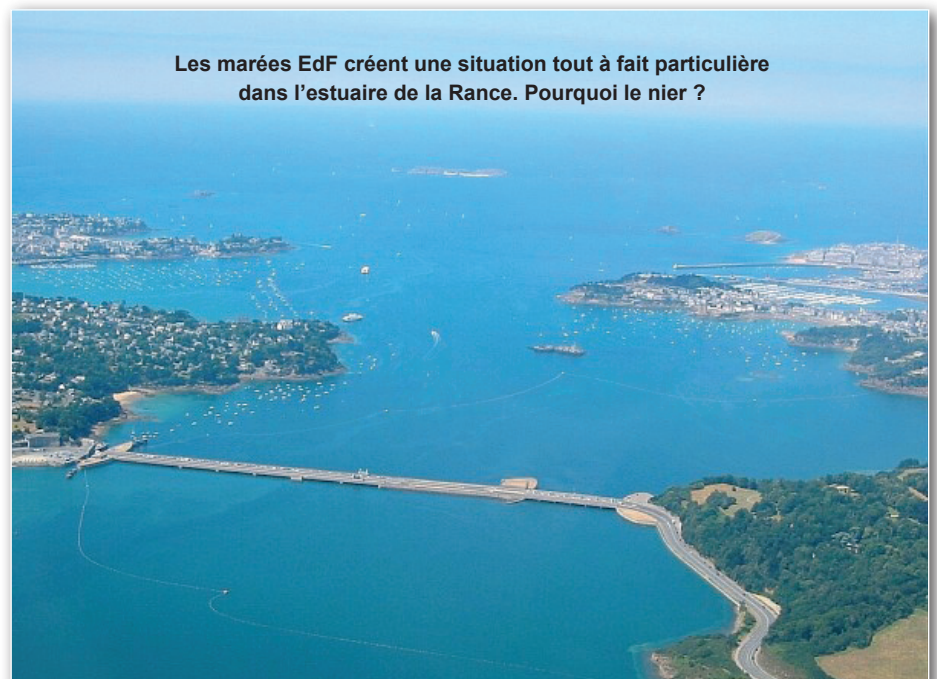
Ces déclarations telles qu'elles sont énoncées, ne sont pas fortuites. Il est fondamental d'en comprendre les aprioris et d'en dénoncer les conséquences.

Elles éludent l'impact des "marées EdF", et insinuent l'idée -fausse- que l'estuaire a repris une évolution naturelle, pour nous faire accepter qu'il soit préservé dans son état actuel et notamment, que les herbues et les prés-salés

soient conservés tels qu'ils sont aujourd'hui. Ce qui, une fois inscrit dans le DOCOB(2), interdira la réhabilitation du littoral et le désenvasement. (3)

Elles expriment de manière insidieuse et trompeuse, un refus délibéré de prendre en compte l'impact des "marées EdF", une volonté de s'opposer à la réhabilitation du littoral et au désenvasement et une prise de position sur l'évolution de l'estuaire contraire au développement durable.

Nous ne pouvons pas accepter cette position qui conduirait à préserver l'estuaire dans son état actuel. La préservation durable du domaine maritime de l'estuaire ne peut s'envisager qu'avec la recherche d'un meilleur équilibre entre l'usine marémotrice, l'évolution du caractère maritime de l'estuaire et la volonté des habitants. Un débat de fond sur ces questions est impératif. La Commission Estuaire y veille.



Cette position n'a rien de scientifique

Telles qu'elles sont énoncées, les comparaisons de l'estuaire de la Rance et de son envasement, avec les autres estuaires, ne sont pas scientifiques. Elles sont trop globales et ne reposent sur aucune référence. Mais exprimées de manière à laisser croire qu'elles sont scientifiquement établies et relayées par quelques associations refusant tout compromis pour protéger la nature, ces comparaisons sèment le doute. Nous les dénonçons comme étant prétexte à une fausse controverse qui empêche toutes avancées.

**Germaine Guillou
et Jean-Louis Penot,
membres de la Commission Estuaire**



- (1) cf "La tangue en Rance" page 6. - (2) Document d'Objectifs Natura 2000.
(3) Le terme dévasement est maintenant préféré au terme désenvasement.

Le développement durable ou comment réduire l'impact de l'homme sur la nature

Jusqu'au 19^{ème} siècle l'impact de l'homme sur son environnement a été relativement réduit, la nature a été peu modifiée, elle s'est adaptée.

La révolution industrielle et la concentration de la population en Occident ont fortement augmenté l'impact de l'homme sur la nature, avec peu à peu une forte modification, parfois irréversible, de son environnement.

Deux siècles plus tard, les exemples sont si nombreux et font tellement partie de notre quotidien qu'il serait tentant de les accepter comme une fatalité ou comme une contrepartie nécessaire du "bien-être" procuré par la modernité !

Augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère avec modifications du climat, augmentation de la température, de la fréquence des événements climatiques catastrophiques.

Irrigation et arrosage intensifs des cultures pour produire hors des zones naturelles, comme le coton qui a fait disparaître la mer d'Aral et en France le maïs qui assèche les nappes phréatiques.

Destruction de la forêt amazonienne, poumon de la planète, pour produire du soja consommé par les porcs européens.

Intensification de l'agriculture en Bretagne, utilisant à hautes doses les engrais chimiques, et pratiquant un épandage du lisier en quantité

telle que les sols sont saturés de nitrates. On retrouve ces derniers ensuite dans les cours d'eau et l'eau de boisson. Les marées vertes en sont l'impact le plus spectaculaire.

En Rance, construction du barrage en 1966 sans obligation environnementale avec pour conséquence l'envasement de l'estuaire, la disparition de nombreuses espèces au profit de micros organismes

dans la vase, conduisant certains à affirmer que la biodiversité a augmenté !

Le développement durable ne rejette pas la croissance, mais propose qu'elle soit équilibrée entre ses trois composantes, l'économie, l'environnement et le social,

Le développement durable c'est aussi la nécessité d'une analyse perma-

nente ainsi que la mise en œuvre de solutions adaptées et évolutives afin de corriger et de maîtriser les écarts qui peuvent apparaître.

Le développement durable, c'est enfin un état d'esprit qui rend nécessaire la participation citoyenne : population, élus, associations.

La Commission Estuaire travaille et œuvre dans ce sens.

Aujourd'hui elle propose un ensemble de solutions concrètes et cohérentes qui permettront de réduire les impacts négatifs du barrage et un développement harmonieux de notre territoire.

Jean-Louis Penot



Le développement durable :

"un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"

Rapport Brundtland
Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987

La tange en Rance

La vase n'a pas toujours été considérée comme un déchet. Nos anciens l'appelaient tange et la ramassaient dans tout l'Ouest comme fertilisant agricole. Les quantités de ramassage annuel étaient très variables d'un fleuve côtier à l'autre : 600 000 m³ à Régnéville dans le Cotentin, 250 000 m³ sur le Couesnon, 250 000 m³ dans les autres rivières de la baie du Mont St Michel...et 15 000 m³ dans la Rance. Cherchez l'erreur !

Il n'y en a pas, car il y avait peu de vase dans la Rance en raison des forts courants.

Cela a bien changé...

(selon étude sur "l'exploitation des tangues" de J.-P. Camuzard novembre 2007, ur des relevés de 1852)

Incivilités : encore et encore !

Parmi les différentes manifestations récentes d'incivilité, il en est une que nous souhaiterions vivement faire disparaître. Il s'agit d'un tas de déchets encombrants jetés au pied de la falaise sur la grève de Garel à Saint-Suliac.



A cet effet, nous prenons contact avec la mairie chargée des questions d'environnement pour la commune concernée.

Anniversaire de la Maison de la Rance

Les 1er et 2 octobre 2011, Rance-Environnement a participé aux côtés de la FAUR, à l'anniversaire des 10 ans de la Maison de la Rance à Lanvallay.

Notre stand présentait le « Projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance » proposé par la Commission Estuaire.

Ces deux jours de fête très ensoleillés, ont été l'occasion de multiples échanges et de nouveaux contacts.

Nombreux ont été les encouragements confortant Rance Environnement et l'invitant à poursuivre son action pour faire aboutir ce projet.

Quelques voix impatientes et incisives se sont élevées pour exiger un engagement réel et fort auprès des instances compétentes.



Jean-Louis Rucet, Président de la Maison de la Rance et René Benoit, Président de la Codi inaugurent notre stand

Port de Dinan : trafic en baisse !

L'activité du trafic portuaire de Dinan serait en baisse, notamment le nombre de nuitées passées au port par les bateaux. Si cette tendance devait se confirmer, ce serait inquiétant pour l'avenir, d'autant que la cause majeure en est l'envasement continu de la Rance de la cale de Mordreuc jusqu'à Dinan. Les gros bateaux provenant des îles Anglo-normandes ou d'Angleterre ne reviennent pas de peur de s'échouer et de risquer des avaries. La situation en amont de Dinan ne serait guère meilleure, le tirant d'eau de 1m20 n'étant plus assuré.

L'Europe et les algues vertes

Dans son numéro du 18 octobre 2011, le journal Le Monde titre « algues vertes : l'Europe somme Paris de s'expliquer ». Le dossier algues vertes est donc pour la France sous haute surveillance européenne. Le récent « décret nitrates » risquant de permettre d'étendre d'avantage de lisier, le retard pris à la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, un certain laisser-faire face au développement d'une concentration des élevages, les problèmes de qualité d'eau en Bretagne, sont autant de signes qui justifient les inquiétudes de l'Europe.

Algues vertes : le décret nitrate, une nouvelle aberration !

En réponse aux injonctions de la Commission Européenne, le gouvernement publie le 11 octobre 2011 un décret sur « la protection des eaux en Bretagne contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ». Ce nouveau décret soulève un tollé général de la part des collectivités et des associations de défense de l'environnement. En effet, il va permettre d'augmenter les autorisations d'épandage de lisier. Et plus il y a d'épandages d'effluents, plus il y a de rejets de nitrate donc, plus de pollution et plus de risque d'algues vertes.



RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901
Siège social : Mairie -
22690 Pleudihen-sur-Rance
rance-environnement@orange.fr
Agréée DIREN

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 € Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Je renouvelle mon adhésion pour 2012 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)